

Conseil municipal de VERMENTON

Séance publique du jeudi 16 octobre 2008, 20^h30

Le 16 octobre 2008, le conseil municipal de la commune de Vermenton, sur une convocation du 7 octobre 2008, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Yves DEPOUHON, Maire de Vermenton.

Étaient présents : Yves DEPOUHON ; Martine LEROI-GOURHAN ; Denis MAILLARD ; Jean-Victor HUGOT ; Hervé RATON ; Gérard BARRAULT ; Michael GARDNER-ROBERTS ; Mylène GUÉRIN ; Magali KLOPFENSTEIN ; Patrice MONGEOT ; Sylvain MORANGE ; Patrick POUDEROUX ; Florence ROYER-MEUNIER.

Excusés : Christian MILLOT (pouvoir à Gérard BARRAULT) ;
Jean-Marie ROLLAND (pouvoir à Yves DEPOUHON).

Secrétaire de séance : Mylène GUÉRIN

Ordre du Jour :

- 1 - mise à disposition de terrains pour la maison de retraite
- 2 - affouages
- 3 - éclairage public
- 4 - consultation pour la numérisation du cadastre
- 5 - redevance d'occupation du domaine public par GrDF
- 6 - convention de mise à disposition de personnel au SAEP de Vermenton
- 7 - dissolution du SIPCCV
- 8 - questions diverses

Compte-rendu de la séance du 11 septembre 2008

Le compte-rendu du Conseil municipal du 11 septembre 2008 est adopté sans modification.

Mise à disposition de terrains pour la maison de retraite

Le maire expose l'état du dossier de réimplantation de la maison de retraite.

- architecte retenu sur concours
- décision du conseil d'administration du 29 septembre
- aspect budgétaire
- nécessité de mise à disposition du terrain

Le maire expose les données foncières et la division cadastrale en cours.

Le maire expose la procédure de mise à disposition proposée, à savoir la vente à l'euro symbolique. La discussion est entamée.

Compte tenu des avis, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de vendre au profit de l'organisme public autonome Maison St-François de Vermenton, les parcelles AI 133 (7.418 m²) et la parcelle nord résultant de la division de la parcelle AI 10 pour 12.300 m², au prix de l'euro symbolique.

Le maire est autorisé à faire rédiger et à signer un compromis de vente des dites parcelles en l'Etude de Maître Odin à Vermenton, sous les conditions suspensives suivantes :

- dépôt d'un permis de construire et début des travaux de construction d'un établissement destiné à accueillir les personnes âgées dans un délai de trois ans
- prise en charge des frais de division cadastrale et d'acte par l'acheteur dans sa globalité, y compris le compromis de vente (parcelles libres de toute occupation et grevées d'aucune servitude administrative ou financière).

(Adopté à l'unanimité)

Affouages

Le maire expose que l'Office National des Forêts a proposé le plan de coupe pour les affouages 2009 .

Les parcelles 1 et 8 sont proposées dans ce plan de coupe.

Patrice Mongeot, conseiller en charge de la forêt communale, explique le choix de ces parcelles.

- parcelle 1 : bon sol, potentiel de pousse élevé
- parcelle 8 : idem et taillis importants à éclaircir

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- pour la parcelle 1 :

- solliciter l'O.N.F. pour le martelage de la parcelle prévu plan de gestion, ouverture de cloisonnements d'exploitation

- délivrer la totalité de la coupe pour l'hiver 2008/2009

- nommer trois garants : Patrice MONGEOT, Gérard BARRAULT, Christian

MILLOT

- pour la parcelle 8 :

- solliciter l'O.N.F. pour le martelage de la parcelle prévu au plan de gestion, ouverture des cloisonnements d'exploitation et éclaircie des taillis

- délivrer la totalité de la coupe pour l'hiver 2008/2009

- nommer trois garants : Patrice MONGEOT, Gérard BARRAULT, Christian

MILLOT.

(Adopté à l'unanimité)

Travaux de forêt

Le maire expose le projet de conversion sur la parcelle forestière 22. En effet, cette parcelle d'environ 10 hectares nécessite un broyage avec tracteur et engins forestiers.

Après conseils pris auprès de l'ONF, et après étude des devis, le conseil municipal retient l'entreprise E.T.R. de SOMBERNON pour un montant hors taxes de 3.087 euros, et autorise le maire à signer la confirmation de commande et tout autre document relatif à cette opération.

(Adopté à l'unanimité)

Travaux de forêt – régénération parcelle 22

Le maire donne connaissance au conseil municipal d'un projet de conversion sur 10 hectares à entreprendre sur la parcelle forestière n° 22 et ce conformément au document

d'aménagement forestier en vigueur.

Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont le montant s'élève à 20.000 euros hors taxes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le projet présenté,
- sollicite une aide du Conseil régional de Bourgogne pour un montant de 8.000 euros,
- approuve le plan de financement prévisionnel joint,
- s'engage à inscrire chaque année au budget les sommes nécessaires,
- charge l'ONF de l'étude du projet, de la surveillance et de la direction des travaux,
- désigne l'ONF pour l'assister dans les démarches à entreprendre auprès du Conseil régional de Bourgogne,
- donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs à ce projet.

(Adopté à l'unanimité)

Éclairage public

Le maire expose l'état du système d'éclairage public, le contrat de maintenance, et les contraintes d'exploitation de cet équipement en l'état actuel.

Coût (du 08/2007 au 07/2008) : 16.446 euros

Potentiel économique : 25 à 30 %

Proposition est faite de limiter le fonctionnement de l'éclairage public dans les horaires suivants :

- été (début mai – fin septembre) :
 - allumage sur détecteurs, extinction à 1 heure du matin
- hiver (début octobre – fin avril) :
 - allumage sur détecteurs, extinction 23 heures,
 - allumage 5 heures, extinction sur détecteurs

Possibilité d'une marche forcée pour les fêtes de fin d'année.

Consultation pour la numérisation du cadastre

Le maire expose la prochaine révision du plan d'occupation des sols et le passage en P.L.U.

La première étape de cette procédure consiste en une numérisation du fonds de plan du cadastre.

Les éléments techniques nécessaires sont les suivants :

- format et standard d'échange des objets basés sur la norme EDIGEO
- complément sur rendu pour travail sur document d'urbanisme
- lambertisation des plans
- courbes de niveau intégrées

Préalablement, une convention d'utilisation et de mise à jour devra être conclue et signée avec la direction des services fiscaux de l'Yonne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à signer une convention avec les services fiscaux de l'Yonne pour la numérisation du cadastre et à lancer une consultation ciblée pour cette opération en retenant les trois critères de sélection suivants : prix – délai d'intervention – références.

(Adopté à l'unanimité)

Redevance d'occupation du domaine public par GrDF

Le maire expose que GrDF, filiale de Gaz de France en charge de la gestion des réseaux de distribution de gaz naturel, exploite à fin décembre 2007, 5.312 mètres de réseaux sur Vermenton.

Le décret 2007-606 du 25 avril 2007, revalorise le montant de la redevance d'occupation du domaine public par GrDF. Le montant maximum pouvant être perçu en 2008 est déterminé par la formule suivante :

$$((0,035 \text{ euro} \times L) + 100 \text{ euros}) \times (ING08 / ING07)$$

Pour la commune de Vermenton, le calcul s'établit de la sorte :

$$((0,035 \text{ euro} \times 5.312 \text{ mètres}) + 100 \text{ euros}) \times (753,4 / 738,1) = \mathbf{291,85 \text{ euros}}$$

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'instauration d'une redevance annuelle d'occupation du domaine public par GrDF, dit que pour 2008 cette dernière est fixée à 291,85 euros, autorise son recouvrement auprès de GrDF, dit que cette redevance sera révisable chaque année suivant les décrets modificatifs, la longueur des réseaux et les index ING.

(Adopté à l'unanimité)

Convention de mise à disposition de personnel au SAEP de Vermenton

Le maire expose que le bon fonctionnement du SAEP de Vermenton nécessite, pour ses menus travaux d'entretien, la mise à disposition d'un adjoint technique communal.

Le maire propose de mettre à la disposition du SAEP, l'agent Régis SAINT-MARTIN pour 50% de son temps de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, le maire à signer une convention avec le président du SAEP de la Région de Vermenton pour la mise à disposition d'un adjoint technique et ce, à compter du 1^{er} janvier 2008, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, dit que le remboursement s'effectuera sur le salaire brut et charges patronales comprises. La facture sera présentée au SAEP par la commune de Vermenton chaque fin d'année.

(Adopté à l'unanimité)

Dissolution du SIPCCV

Le maire expose que le Syndicat Intercommunal pour la Participation à la Construction du Collège de Vermenton doit être dissous en raison de l'extinction totale des emprunts à charge du dit syndicat.

En effet, lors de la construction du collège André Leroi-Gourhan, le Conseil général de l'Yonne, a laissé à charge des communes du secteur scolaire, 25% du coût de la construction. Le SIPCCV a emprunté en totalité la dite somme. Les communes ont remboursé chaque année au SIPCCV leur participation financière, fixée selon des critères démographiques et le nombre d'élèves fréquentant l'établissement.

Les dernières échéances se sont soldées sur l'exercice 2007.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la dissolution du SIPCCV, accepte la répartition de l'actif (excédent de fonctionnement de 3.175,03 € correspondant au frais de gestion), à savoir pour la commune de Vermenton, le remboursement de la somme de 549,65 euros.

(Adopté à l'unanimité)

Travaux annexes de voirie

Le maire expose que les travaux de réfection de la chaussée de la rue Pasteur et de l'avenue de la Gare (RD2) débiteront dans une quinzaine de jours. Il est apparu que des travaux annexes de voirie sont nécessaires et devront être entrepris en même temps.

Ces travaux se chiffrent à 8 330,14 € TTC et sont subventionnables par le Conseil général de l'Yonne à hauteur de 30% du hors taxes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis présenté par l'entreprise TPA pour les travaux annexes de voirie rue Pasteur et avenue de la Gare, charge le maire de solliciter la subvention départementale auprès du Conseil général de l'Yonne, dit que les travaux seront prévus au budget 2008.

(Adopté à l'unanimité)

Tour de table

Martine Leroi-Gourhan : remplacement de M^{lle} FOSTIER (service école maternelle) par M^{me} Virginie LEROY.

Jean-Victor Hugot : modification du stationnement aux abords du collège permettant de sécuriser l'accès aux bus scolaires.

Sylvain Morange : information concernant le financement d'un tableau électrique dans le local de la société de pêche (parc des îles).

Hervé Raton : chauffage de l'hôtel de ville : un devis a été retenu pour l'installation d'une chaudière gaz naturel – démarrage des travaux au printemps 2009. Des devis ont été demandés pour le remplacement du chauffage de la cantine scolaire. La deuxième tranche des travaux concernant l'éclairage public du Val Saint Martin est prévue pour le début de l'année 2009.

Michael Gardner-Roberts : information concernant des travaux au camping municipal.

Magali Klopfenstein : propose la réalisation d'un 'bateau' devant l'entrée de la maison de retraite St-François.

Mylène Guérin : propose la mise en place de barrière sur le trottoir devant la boulangerie Chapotin pour la sécurité des piétons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22^h30.